Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20261019-2026_51-DE

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 19 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents (12) : Jean-Michel LEZENVEN, Sonia ZAMAI, Rozenn LE LANN, Marc LEROY, Hélène GIBIAT, Sophie SCHAFFNER, Gérard PROVOST, Heddi BETAOUAF, Jean-Michel BOINET, Justine BERENGER, Kilian BATHANY, Assia SAUNIER

Excusés (1) : Valentine château

Absent (1) : Alain RENAUD

Procuration (1) : Valentine CHATEAU donne procuration à Sonia ZAMAI

Secrétaire de séance : Sonia ZAMAI

N°2026-51 : ADHESION AU PLAN 500 000 ARBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, face aux enjeux climatiques et environnementaux, le Département du Finistère a lancé en octobre 2021 le plan « 500 000 arbres », qui vise la plantation de 50 000 arbres par an pendant dix ans.

Le Conseil municipal avait déjà sollicité une aide du Département au titre de ce plan par la délibération n° 126 du 28 octobre 2022. Le projet que la commune envisage aujourd'hui change toutefois d'échelle et s'étend sur 20 Ha.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la tempête Ciaran, qui a durement touché le Finistère et a causé de nombreux dégâts sur le patrimoine arboré, les haies, les talus et les boisements, y compris sur le territoire communal. Il répond à un triple objectif :

- Reconstituer le patrimoine arboré perdu ou fragilisé par la tempête ;
- Renforcer la résilience du territoire face aux aléas climatiques (protection contre le vent, maintien des sols, gestion de l'eau, biodiversité) ;
- Contribuer au captage du carbone et à l'amélioration du cadre de vie.

Compte tenu de l'ampleur de l'opération, de son coût et de son calendrier pluriannuel, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer par une délibération spécifique, distincte de celle de 2022, afin de définir précisément le projet, son plan de financement et les modalités de sa réalisation.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20261019-2026_51-DE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Département une aide financière pour ce projet, dans le cadre du « plan 500 000 arbres ».

